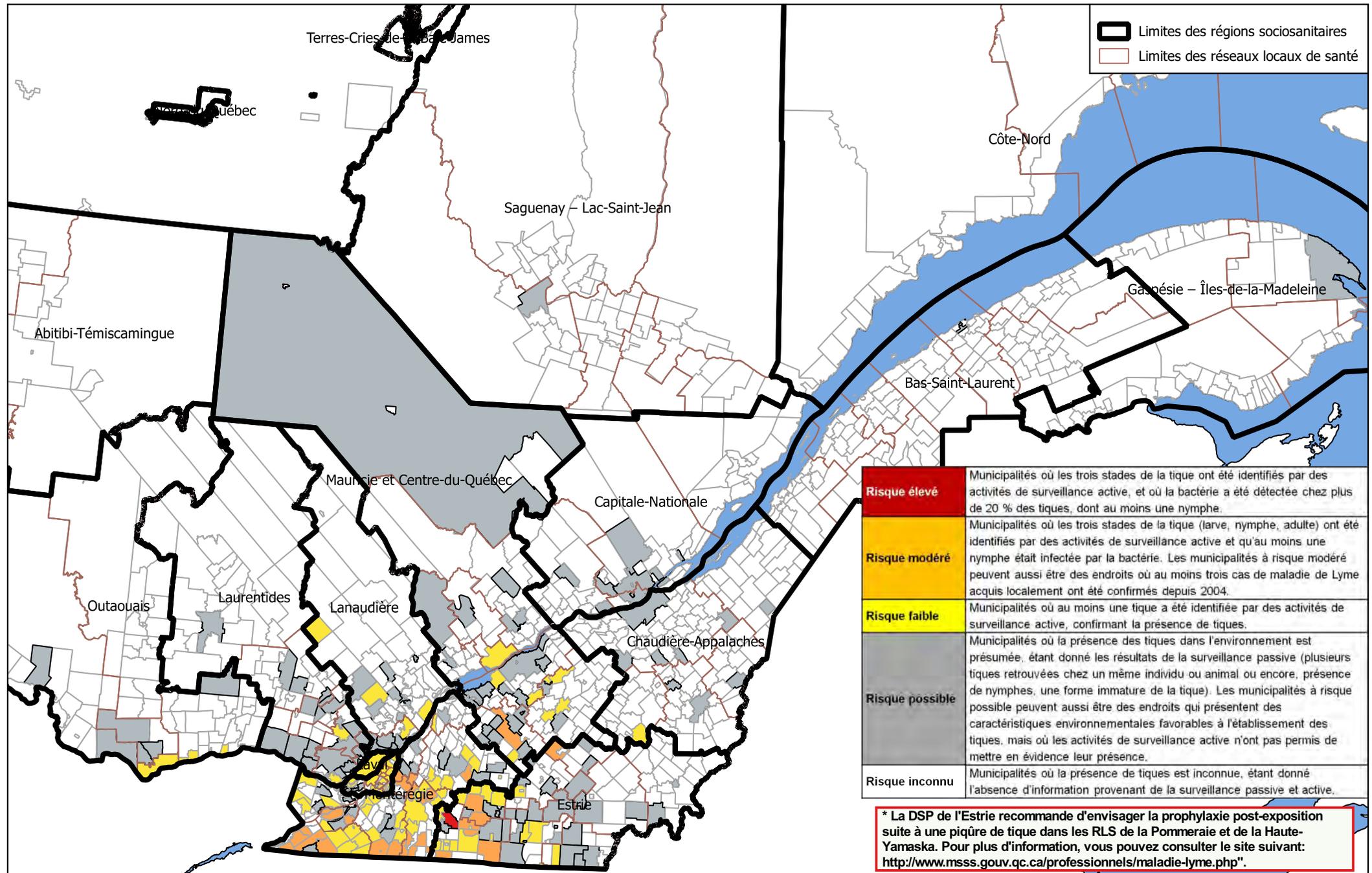


# Carte de risque d'acquisition de la maladie de Lyme par municipalité en 2016



Les critères utilisés pour définir les niveaux de risque ont fait l'objet d'un consensus entre le Ministère de la Santé et des Services sociaux, les Directions de santé publique concernées et l'INSPQ en 2015. La méthodologie utilisée pour définir les niveaux de risque est publiée dans la Proposition d'un programme pour la surveillance intégrée de la maladie de Lyme et des autres maladies transmises par la tique *Ixodes scapularis* au Québec : mise à jour 2015.